UNIL | Université de Lausanne
Faculté des géosciences et de l'environnement
Secrétariat du master en biogéosciences
bâtiment Géopolis
CH-1015 Lausanne

Université de Neuchâtel

Convention

Ce document tient lieu d'accord de coopération entre le laboratoire d'accueil et la Maîtrise universitaire en Biogéosciences des Universités de Lausanne et Neuchâtel dans le cadre de la réalisation du mémoire d'un·e étudiant·e.

A remplir par l'étudiant·e

Nom : ..... Prénom : .....

Uni d'immatriculation : ..... N° d'immatriculation : .....

Par sa signature, l'étudiant·e s'engage à respecter et à suivre le règlement du laboratoire d'accueil dans le cadre de la réalisation de son mémoire.

Lieu et date : ..... Signature : .....

A remplir par le laboratoire d'accueil

Laboratoire d'accueil : .....

Responsable : .....

Lieu du laboratoire d'accueil : .....

Par sa signature, le laboratoire d'accueil s'engage à soutenir l'étudiant·e dans son travail pour la réalisation de son mémoire. Il veille également à la conformité de sa législation en ce qui concerne la sécurité de l'étudiant·e dans ses laboratoires. Le laboratoire d'accueil accepte de désigner une co-directrice ou un co-directeur de mémoire qui devra contribuer à l'évaluation du mémoire, comme stipulé dans le règlement sur le mémoire.

Lieu et date : ..... Signature : .....